



REGLEMENT DE CONSULTATION

ACCORD CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE
TRADUCTION



Intitulé de la consultation :

Consultation pour contractualisation d'un accord-cadre de services de traduction

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :

Pôle de compétitivité Capenergies, Domaine du Petit Arbois - Bâtiment Henri Poincaré - Avenue Louis Philibert - CS 30658 - 13547 Aix-en-Provence Cedex 4

Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la contractualisation d'un accord-cadre de prestation de services de traduction pour le pôle de compétitivité Capenergies.

Procédure utilisée et caractéristiques du contrat

Procédure utilisée : Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui donnera lieu à la signature d'accord-cadre.

Durée : 2 ans renouvelable une fois à compter de la date de signature de l'accord-cadre

Date limite et modalités de remise des offres

Le dossier de consultation des entreprises est disponible électroniquement à l'adresse suivante :
<http://www.capenergies.fr/consultations-et-appels-doffres/>

Composition du dossier de consultation :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges



SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas acceptée.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les propositions doivent être rédigées en langue française et libellées en € (euros).

1 - OFFRE

Le soumissionnaire devra remettre une proposition en précisant les éléments suivants :

LOT - TRADUCTIONS SYSTEMATIQUES ET PONCTUELLES :

La proposition devra préciser le délai de remise des traductions ainsi que le tarif. Les candidats présenteront leurs prix, par mot et pour chaque type de documents, avec le cas échéant une proposition de tarifs dégressifs selon le nombre de mots.

Références techniques (thématique énergie) exigées

Documents complémentaires souhaités par le pouvoir adjudicateur

1. Attestations fiscales et sociale à jour
2. une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
3. un RIB ou un RIP

Dans un souci de traitement rapide du dossier et afin d'accélérer la mise en place du marché, il est demandé aux candidats de fournir ces documents dans leur offre.

COMMUNICATIONS ET ECHANGES D'INFORMATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Dans le cas d'une transmission par voie électronique, le dossier est remplacé par l'envoi de fichiers informatisés reprenant les mêmes éléments.



CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les offres reçues par voie postale et les offres transmises sous forme dématérialisée ont la même valeur juridique. Les candidats doivent choisir entre la procédure classique et la procédure dématérialisée.

Le retrait de documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre et inversement.

Le candidat doit choisir au moment du dépôt de sa candidature entre la transmission sur support papier, sur support physique électronique ou par voie électronique. Il ne peut en aucun cas utiliser conjointement, dans le cadre d'une même consultation, plusieurs modes de transmission différents sous peine de rejet de l'ensemble de ses réponses.

1-Procédure au format papier

Le pli contenant la candidature et l'offre est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée
Bâtiment Henri Poincaré Domaine Petit Arbois - 1^{er} étage
Avenue Louis Philibert - CS 30658
13547 Aix en Provence Cedex
+33 4 84 30 05 70

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Les candidats transmettent leur offre sous enveloppe cachetée, l'enveloppe doit porter obligatoirement l'indication de l'appel ainsi que l'identification du candidat.

Date limite de réponse : **3 janvier 2022 à 17h.**

S'il est envoyé par la poste, il doit parvenir à destination avant les dates et heures limites stipulées.

Une fois que le candidat a expédié ou déposé son dossier, il ne peut ni le retirer, ni modifier son offre.

2-Procédure dématérialisée :

Les candidats ont la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité :
<http://www.capenergies.fr/consultations-et-appels-doffres/>

La remise des offres peut être réalisée par voie électronique contre accusé de réception à l'adresse suivante :
amelie.raud@capenergies.fr

Critères d'évaluation des offres

Les propositions seront appréciées, sur la base des critères d'évaluation des offres pondérés selon la méthode suivante :

1/ Qualité technique des offres : 40%

2/ Prix proposés : 40%

3/ Délai : 20 %

A l'issue du dépouillement, seuls les candidats ayant obtenus les notes les plus élevées sur l'ensemble des critères seront retenus pour la signature d'un accord-cadre par lot.

